



Novembre – Décembre 2022



Association des Propriétaires de Pompes à Béton à Québec



## Arriverons-nous à Noël en même temps que tout l'monde ?

J'espère que le haut niveau d'activités dans vos entreprises respectives vous permettra un temps d'arrêt pour la période des Fêtes!

Plusieurs nouvelles législations ou encore leurs applications, prévues pour une mise en route en janvier 2023, ont vu leurs démarrages repoussés dans les échéanciers gouvernementaux (DCE, PECVL, SAAQclie) et ce, probablement afin de se donner le temps de bien faire les choses. Le suivi de toutes ces nouveautés nous a gardé fort occupés cette année.

Dans un autre ordre d'idée, le projet de représentation auprès du MDDELCC visant l'équité des soumissionnaires en déneigement du MTQ possédant des CEMS a pris la forme d'un « omnibus » ie une refonte réglementaire qui sera publiée en détails en janvier 2023.

Plusieurs éléments apportés par le Forum sur le déneigement de 2018 ont vu le jour cette année. Le programme de formation en conduite de chasse-neige offert par nos partenaires du CFTC/MTQ est maintenant disponible en ligne au <https://cftc.qc.ca/operateurs-et-operatrices-de-chasse-neige-une-nouvelle-formation-en-ligne> ainsi que le matériel nécessaire pour donner la formation en entreprises. La documentation produite comprend une description du cours pratique, le cahier de l'élève, un guide de suivi des apprentissages et finalement une grille d'évaluation de la performance de l'opérateur de chasse-neige. <https://bit.ly/chasseneige>

D'après les intervenants du MTQ la qualité du sel (et de ses livraisons) devrait s'améliorer pour la saison 2022-2023. Il devient donc impératif pour l'APMLQ d'être informée des difficultés que vous rencontrez avec cet enjeu de l'hiver dernier.

Le congrès de l'APMLQ+ se tiendra en mai prochain au CentrExpo Cogeco de Drummondville. En nouveauté cette année, nous accueillerons les entreprises membres et non membres à titre de participant. Un secteur complet de l'Espace Réseautage sera réservé aux fournisseurs du secteur du déneigement résidentiel et de petits équipements pourront aussi y être installés. La nouvelle image intégrée de l'APMLQ+ sera présentée en grande première. L'AGA 2023 sera interactif et les ateliers/formations seront de grande qualité, c'est donc un rendez-vous. On vous attend en grand nombre !

En attendant, je vous souhaite de belles fêtes remplies de bons moments de repos en famille et de bonheur!



*Congrès  
2023*

# UNIS VERS PLUS +

Association des propriétaires de  
machinerie lourde du Québec



AMPLQ.COM



**REPORTÉ!**

DISPOSITIFS DE  
CONSIGNATION  
ÉLECTRONIQUE

Pour rendre obligatoire l'utilisation du DCE au Québec, les modifications sont requises au Code de la sécurité routière et les exigences du règlement fédéral doivent être intégrées au Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds. Les modifications n'ont pu être approuvées avant la fin de l'année. Face à ces informations, l'association a demandé un report de la date butoir au premier juin 2023. Les nouvelles dates visées ne sont pas encore connues donc, nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.



## POLITIQUES D'ÉVALUATION DU COMPORTEMENT

### Propriétaires, exploitants et conducteurs de véhicules lourds

LES POLITIQUES D'ÉVALUATION ONT ÉTÉ REVUES

Politique d'évaluation du comportement des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds

Politique d'évaluation du comportement des conducteurs de véhicules lourds

Les nouvelles versions de ces politiques entreront en vigueur le 15 février 2023.

Ces deux politiques découlent de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*. Elles encadrent la constitution des dossiers des propriétaires et exploitants de véhicules lourds (PEVL) et des conducteurs de véhicules lourds (CVL). Elles définissent également les modalités d'évaluation du comportement et les mesures d'intervention de la Société.

#### OBJECTIFS DE LA RÉVISION GLOBALE

- Augmenter l'efficacité des politiques pour identifier les PECVL réellement à risque
- Introduire de nouvelles mesures de sensibilisation et continuer d'intervenir de façon progressive afin d'inciter les PECVL à corriger leur comportement
- Reconnaître les bons comportements des PEVL
- Améliorer la conformité des PEVL et des CVL
- Améliorer le bilan routier des accidents impliquant des véhicules lourds
- Protéger le réseau routier

Québec

## NOUVEAUTÉS

- Nouvelle zone de comportement (division de la zone de comportement « Sécurité des opérations »)
- Nouvelle échelle de pondération des événements
- Pour certaines infractions : pondération différente pour les PEVL et les CVL
- Nouvelles infractions prises en considération
- Nouvelles mesures d'évaluation (répétition d'infractions de même nature, pondération réduite en fonction de l'âge des événements)
- Nouvelle mesure de sensibilisation liée aux avis de non-conformité
- Modifications des approches d'évaluation pour les événements critiques et la sécurité des véhicules
- Nouveaux seuils de points à ne pas atteindre
- Nouveau programme de reconnaissance des bons comportements des PEVL



Les nouvelles politiques sont avantageuses à la fois pour les PEVL et les CVL. Elles permettent de mieux identifier ceux qui sont à risque et d'évaluer les comportements de façon plus précise sans augmenter le nombre de dossiers transférés à la Commission des transports du Québec.

Les préoccupations de l'industrie et des partenaires ont été prises en compte à chaque étape du processus de révision globale. Il s'agit de la première refonte majeure en plus de 20 ans.

Assurez-vous de prendre connaissance des nouvelles politiques dès maintenant. Elles seront appliquées rétroactivement dès le 15 février 2023, sauf exception.

Pour avoir plus de détails et consulter les politiques, visitez le [saaq.gouv.qc.ca/politiques-pecvl](https://saaq.gouv.qc.ca/politiques-pecvl).



Abonnez-vous à l'infolettre *Le Relayeur* : [saaq.gouv.qc.ca/relayeur](mailto:saaq.gouv.qc.ca/relayeur).

Communiquez avec la ligne PECVL au 1 800 554-4814.

[courrier@saaq.gouv.qc.ca](mailto:courrier@saaq.gouv.qc.ca)

## NOUVEAUX MEMBRES

Groupe CZ/9334-1212 Québec inc  
Laval  
(514) 799-1455

Aménagement Pro paysage inc  
Terrebonne  
(450) 434-1811

Excavation Proulx et fils  
Chénéville  
(819) 981-0085

## PENSONS À NOTRE PLANÈTE

## FEUX VERTS DE L'APMLQ

L'APMLQ offre une conférence web donnée par *ATTESTRA* afin de vous informer sur le rôle du transporteur dans *TRACES QUÉBEC* et sur le fonctionnement de l'application que vous devrez utiliser.

Mettez cette date à votre agenda !

- Le 11 janvier 2023 à 8h00



## FORMULE HYBRIDE



**FORMATION  
CONTINUE**  
Cégep de Thetford

### Forage de puits

Certification reconnue pour le MELCC

Début 10 janvier 2023

Modules 1 à 7

**INFORMATION  
ET INSCRIPTION**

418 338-8591, poste 292  
sfc@cegepthetford.ca  
www.cegepthetford.ca

## Et si on parlait

### du manque flagrant de travailleuses et travailleurs ?

Parlons des postes vacants et de pénurie de main-d'oeuvre en remplissant le questionnaire en ligne du diagnostic sectoriel de Camo-Route.



C'est avec plaisir que l'APMLQ vous présente sa nouvelle représentante au développement des affaires, Amélia Abran. Amélia possède une bonne expérience de représentation dans l'industrie de la construction résidentielle ainsi que dans les véhicules VR. Nous lui souhaitons la bienvenue et vous la verrez bientôt près de chez vous!

**BENOIT ST-GERMAIN** C.d'A.Ass. PAA CRM  
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES  
t 514 374-9944 x238 s.f. 877 860-1412 x238 f 514 374-2923  
bst-germain@gaudreauassurances.com

**THIERRY ST-CYR**  
COURTIER EN ASSURANCE DE DOMMAGES  
t 514 374-9944 x250 s.f. 877 860-1412 x250 f 514 374-2923  
tst-cyr@gaudreauassurances.com

3737, boulevard Crémazie Est, bureau 1001  
Montréal (Québec) H1Z 2K4  
gaudreauassurances.com

**Gaudreau**  
Assurances

  
CABINET  
EN ASSURANCE  
DE DOMMAGES